

COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 FEVRIER 2023**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	6	Excusés :	3	Absents :	2	Votant :	8	14/02/2023

L'an deux mille vingt-trois le 21 Février à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Bernard LAPIERRE,
Mmes Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusés : Mr Pierre LANEYRIE (a donné pouvoir à Mme Céline JACQUOT)
Mme Isabelle BERGER (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès TROUILLET)
Mr Gianni FERRO

Absents : Mrs Batiste FAVIER, Thomas ROLLET

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur Alban VOSSION avait expliqué, lors du précédent conseil municipal, que, à l'issue de la consultation lancée pour rechercher le Cabinet en charge de la rédaction du PLU de SOLUTRE-POUILLY, quatre offres ont été reçues (Cabinets URBICAND, NATURA, LATITUDE, AUDICEE).

Le groupement d'appel d'offres commun aux deux communes, s'est donc réuni à plusieurs reprises et une audition des 3 cabinets pré-sélectionnés (NATURA, URBICAND, LATITUDE) a eu lieu le 25 Janvier dernier.

Des compléments d'information ont ensuite été demandés aux candidats afin d'obtenir les précisions nécessaires.

Compte-tenu de l'analyse des offres qui a conclu à proposer de retenir l'équipe URBICAND/MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT/ART'CHITECT, considérée comme la meilleure offre, avec une note de 89,55/100 ;

Monsieur le Maire invite maintenant les conseillers à se prononcer pour de valider le choix du Cabinet retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de la commune de SOLUTRE-POUILLY et tous documents relatifs au marché public pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de SOLUTRE-POUILLY – VERGISSON, dont le groupement attributaire et le montant global et détaillé est désigné ci-dessous :

Intitulé du marché : ELABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) POUR LA COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY	
Identification du Groupement Attributaire	MONTANT DU MARCHÉ
<p>SCOP URBICAND 71 rue Chabot Charny 21000 DIJON urbicand@urbicand.com - 03.80.36.49.42 438 586 422 00026</p>	<p>49 637,50€ HT 59 565,00€ TTC</p> <p><i>Tranche ferme :</i> 45 687,50€ HT 54 825,00€ TTC</p> <p><i>Tranches optionnelles :</i> 3 950,00€ HT 4 740,00€ TTC</p>
<p>SCOP AGENCE MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT 111 Rue du 1er mars 1943 69100 Villeurbanne agence@mosaique-environnement.com - 04 78 03 18 18 41835343900023</p>	
<p>SARL ART'CHITECT 8, Rue de l'Ecole 71960 Solutré-Pouilly contact@art-chitect.fr - tel : 03.85.23.99.17 907 747 109 00011</p>	

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget communal.

Madame Anne BROCHETTE, Maire de VERGISSON, se charge de demander des subventions pour les deux communes auprès du Département de Saône et Loire et de MBA.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	Absent
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	Excusée (pouvoir à Marie-Agnès TROUILLET)
FERRO Gianni	Excusé	VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre	Excusé (pouvoir à Céline JACQUOT)	Batiste FAVIER	Absent
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2023/009	Signature et attribution du marché public d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (plu) pour la commune de SOLUTRE-POUILLY
----------	---

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le: 7 Mars 2023

La séance est levée à 18H56